Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_068-DE

Extrait du Registre Des délibérations Du Conseil Municipal

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-068

CONVENTIONS ENEDIS RELATIVES À L'IMPLANTATION DE POSTES DE TRANSFORMATEURS, D'INSTALLATIONS DE LIGNES ET D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Émilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor.

Etaient représentés :
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame Pauline LAOT-BANVILLE
- Madame GORET-ASLAN Dilek a donné pouvoir à Monsieur Romain DENIEL
- Madame LAOT Anne a donné pouvoir à Madame LETARD Murielle
- Madame LE HIR Christiane a donné pouvoir à Madame DAMOY Valérie
- Monsieur VINCE Logann a donné pouvoir à Madame DUGAL Rose
- Monsieur WALLNER Paul a donné pouvoir à Madame Solange ARZEL

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : *23/09/2026*
Date d'affichage : 23/09/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commune est souvent sollicitée par ENEDIS pour le passage de réseaux souterrains/aériens et/ou pour la mise à disposition de terrain en vue de l'implantation de transformateurs et autres équipements électriques sur le territoire communal et que pour cela, des conventions doivent être signées.

Aussi,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU les sollicitations d'ENEDIS via ses prestataires,
CONSIDÉRANT la nécessité d'alléger la gestion administrative de ces conventions afin de faciliter la réalisation des travaux,
CONSIDÉRANT que cette autorisation accordée au Maire n'est valable que pour la durée du mandat,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- **AUTORISER le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir ou à régulariser pour le passage de réseaux souterrains/aériens et/ou pour la mise à disposition de terrain en vue de l'implantation de transformateurs et autres équipements électriques sur le territoire communal.**
- **AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des devis, marchés et autres actes d'engagements liés à l'exécution des travaux afférents.**
- **AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes authentiques passés avec ENEDIS, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » titulaire d'un Office notarial à Rennes relatifs à la régularisation des conventions ENEDIS (nouvelles ou anciennes) afin de les publier auprès des services de la publicité foncière et être ainsi opposables aux tiers.**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_068-DE

- **PRÉCISER que le Maire devra faire état au Conseil Municipal des signatures de conventions avec ENEDIS,**

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Jean-Paul LE CALVEZ **David CARREGA**